

<p>Réseaux et niveaux concernés</p> <p><input type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles</p> <p><input type="checkbox"/> Libre subventionné</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> libre confessionnel</p> <p style="padding-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : fondamental</p> <p>Type de circulaire</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative</p> <p><input type="checkbox"/> Circulaire informative</p> <p>Période de validité</p> <p><input type="checkbox"/> A partir du</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Du 01/10/2016 au 30/06/2017</p> <p>Documents à renvoyer</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Date limite :</p> <p><input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire</p> <p>Mot-clé :</p>	<p>Destinataires de la circulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des établissements d'enseignement primaire, ordinaire, officiel subventionné et libre non confessionnel <p><u>Pour information :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux membres de l'Inspection ; - Aux organisations syndicales représentant les personnels de l'enseignement ; - Aux organes de coordination et de représentation des Pouvoirs organisateurs
--	---

Signataire		
Autorité :	Administration générale de l'enseignement Direction générale des Personnels de l'Enseignement subventionné	
Signataire :	Madame Lisa SALOMONOWICZ, Directrice générale	
Personnes de contact		
Service : Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné ; Service général des Statuts, de coordination de l'application des réglementations et du contentieux des Personnels de l'Enseignement subventionné (SGSCC) ; Direction de la Coordination		
Nom et prénom	Téléphone	Email
CAMES Arnaud	02/413.26.29	Arnaud.cames@cfwb.be

1. Continuité des FOND12

La nouveauté liée à l'organisation du cours de philosophie et citoyenneté cette année a pu avoir des répercussions sur la transmission des FOND12 des maitres de morale, de religion, de philosophie et citoyenneté. Il peut dès lors en résulter que les documents de demande d'avance n'aient pu être adressés en temps habituels auprès des services de gestion.

Dès lors, nous portons à votre attention que l'instruction a donc été donnée aux services de gestion :

- sur base du FOND12 envoyé préalablement par les pouvoirs organisateurs, de maintenir le paiement s'il n'y a pas de date de fin de fonction mentionnée.
- concernant les nouvelles attributions de périodes de cours de philosophie et citoyenneté, d'attribuer à minima le barème précédent.

Il est, dans ce cadre, demandé aux Pouvoirs Organisateurs d'être particulièrement attentifs à la rédaction des FOND12 (voir le point 2. ci-dessous) des maitres de morale, religion et philosophie et citoyenneté, afin que les services de gestion puissent, par la suite, actualiser leur situation administrative et régulariser leur situation pécuniaire dans les meilleurs délais.

2. Signalement des maitres de morale et religion entrant dans les dispositions transitoires d'accès à la fonction de maitre en philosophie et citoyenneté

Nous invitons les pouvoirs organisateurs à nous communiquer dans les meilleurs délais les FOND12 rectificatifs des maitres de philosophie et citoyenneté.

Afin de vérifier l'attribution du barème ad hoc, ces FOND12 devront contenir les informations utiles à l'identification des maitres de morale et religion entrant dans les dispositions barémiques transitoires spécifiques fixées à l'article 293sexdecies du décret du 11 avril 2014 *réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française*, tel qu'inséré par le décret du 13 juillet 2016¹.

En effet, ces dispositions ne sont pas à confondre avec les 3 régimes transitoires généraux institués par le décret du 11 avril 2014 et communément signalés par les mentions sur la page 2 du FOND des Tr1, Tr 2 et Tr3.

¹ Pour rappel, les conditions d'accès aux dispositions transitoires sont détaillées dans la circulaire 5821 du 20 juillet 2016.

Pour ce faire, il est demandé **d'encoder** dans la page 1 du FOND12, dans le cadre « justification », rubrique « Autres » :

➤ dans le cas d'une entrée en fonction **dans le cadre des dispositions transitoires** :

- ✓ pour les maitres de morale et de religion nommés ou engagés à titres définitifs ou temporaires avec 315 jours d'ancienneté au moins :

« *Transitoires CPC (293sexdecies alinéa 1)²* »

		JJ	MM	AA	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
EVENEMENT DU :		01	10	2016	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Objet				Justification							
Evénements	Entrée en fonction (1 ^{er} jour presté)	<input type="checkbox"/>	Création d'emploi	<input type="checkbox"/>	Suppression d'emploi	<input type="checkbox"/>					
	Rentrée en fonction	<input checked="" type="checkbox"/>	Remplacement	<input type="checkbox"/>	Fin de remplacement	<input type="checkbox"/>					
	Augmentation d'attributions	<input type="checkbox"/>	Changement d'affectation	<input type="checkbox"/>	Démission	<input type="checkbox"/>					
	Prolongation d'attributions	<input type="checkbox"/>	Modification d'organisation interne	<input type="checkbox"/>	Mise à la retraite	<input type="checkbox"/>					
	Réduction d'attributions	<input type="checkbox"/>	D.P.P.R.	<input type="checkbox"/>	Décès	<input type="checkbox"/>					
	Fin de fonctions (dernier jour presté)	<input type="checkbox"/>	Congé/prestations réduites	<input type="checkbox"/>	Autres :	<input type="checkbox"/>					
	Autres :	<input type="checkbox"/>			<i>Transitoires CPC (293 sexdecies alinéa 1)</i>						
	Nomination ou engagement à titre définitif	<input type="checkbox"/>	Article								
Extension nomination/engagement à titre déf.	<input type="checkbox"/>										

- ✓ pour les maitres de morale et de religion temporaires (moins de 315 jours d'ancienneté³ :

« *Transitoires CPC 1 an (293sexdecies alinéa 2)* »

		JJ	MM	AA	LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
EVENEMENT DU :		01	10	2016	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Objet				Justification							
Evénements	Entrée en fonction (1 ^{er} jour presté)	<input type="checkbox"/>	Création d'emploi	<input type="checkbox"/>	Suppression d'emploi	<input type="checkbox"/>					
	Rentrée en fonction	<input checked="" type="checkbox"/>	Remplacement	<input type="checkbox"/>	Fin de remplacement	<input type="checkbox"/>					
	Augmentation d'attributions	<input type="checkbox"/>	Changement d'affectation	<input type="checkbox"/>	Démission	<input type="checkbox"/>					
	Prolongation d'attributions	<input type="checkbox"/>	Modification d'organisation interne	<input type="checkbox"/>	Mise à la retraite	<input type="checkbox"/>					
	Réduction d'attributions	<input type="checkbox"/>	D.P.P.R.	<input type="checkbox"/>	Décès	<input type="checkbox"/>					
	Fin de fonctions (dernier jour presté)	<input type="checkbox"/>	Congé/prestations réduites	<input type="checkbox"/>	Autres :	<input type="checkbox"/>					
	Autres :	<input type="checkbox"/>			<i>Transitoires CPC 1 an (293 sexdecies alinéa 2)</i>						
	Nomination ou engagement à titre définitif	<input type="checkbox"/>	Article								
Extension nomination/engagement à titre déf.	<input type="checkbox"/>										

² En application de l'alinéa 1 de l'article 293sexdecies : « Les membres du personnel nommés ou engagés à titre définitif ou visés à l'article 285 du présent décret et visés aux sous-sections 1 à 3 de la présente section bénéficient, sans limite de temps, des échelles de traitement attachées à la nouvelle fonction de maître de philosophie et de citoyenneté, sauf si l'échelle de traitement afférente à leur fonction d'origine leur procure une rémunération plus élevée. »

³ En application de l'alinéa 2 de l'article 293sexdecies : « Pour les membres du personnel désignés ou engagé à titre temporaire débutant le 1er octobre 2016 et prenant fin, au plus tard, le 30 juin 2017 le bénéfice de l'échelle de traitement afférente à la fonction d'origine, lorsqu'elle est plus favorable, ne vaut que pour l'année scolaire 2016-2017. »

- dans le cas d'une entrée en fonction **hors du cadre des dispositions transitoires**, il est demandé d'encoder dans le FOND12, dans le même cadre :

« *HORS transitoires CPC (293sexdecies)* »

Objet		Justification	
Evènements	Entrée en fonction (1 ^{er} jour presté) <input type="checkbox"/>	Création d'emploi <input type="checkbox"/>	Suppression d'emploi <input type="checkbox"/>
	Rentrée en fonction <input checked="" type="checkbox"/>	Remplacement <input type="checkbox"/>	Fin de remplacement <input type="checkbox"/>
	Augmentation d'attributions <input type="checkbox"/>	Changement d'affectation <input type="checkbox"/>	Démission <input type="checkbox"/>
	Prolongation d'attributions <input type="checkbox"/>	Modification d'organisation interne <input type="checkbox"/>	Mise à la retraite <input type="checkbox"/>
	Réduction d'attributions <input type="checkbox"/>	D.P.P.R. <input type="checkbox"/>	Décès <input type="checkbox"/>
	Fin de fonctions (dernier jour presté) <input type="checkbox"/>	Congé/prestations réduites <input type="checkbox"/>	Autres : <input type="checkbox"/>
	Autres : <input type="checkbox"/>		<i>HORS transitoires CPC (293 sexdecies)</i> <input type="checkbox"/>
	Nomination ou engagement à titre définitif <input type="checkbox"/>	
	Extension nomination/engagement à titre déf. <input type="checkbox"/>	Article	

En vous remerciant d'avance pour votre collaboration,

La Directrice générale,

Lisa Salomonowicz